

Paris, le 5 mars 2024

***Une proposition de loi sur les pénuries contreproductive :
Vers une hausse des pénuries de médicaments***

Le GEMME exprime sa vive inquiétude face à l'adoption de la proposition de loi sur la lutte contre les pénuries de médicaments, votée à l'Assemblée nationale le jeudi 29 février. Il estime que cette proposition de loi, qui renforce les obligations de stocks de sécurité et les sanctions financières, ne répond pas aux causes profondes des pénuries et aggravera la situation pour les patients.

« Nous sommes convaincus que cette approche est une fausse bonne idée qui va ajouter des ruptures aux ruptures » indique Jean-Louis ANSPACH, Président du GEMME. Les industriels n'ont aucun intérêt à ne pas satisfaire la demande de santé, c'est leur mission première. La dégradation des conditions économiques des médicaments génériques limite la capacité des industriels à investir dans la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement et à trouver des fournisseurs acceptant de fabriquer à bas prix dans un contexte de capacité de production saturée.

Renforcer les obligations de stocks ne permettra pas d'accroître l'offre de médicaments dans un contexte économique dégradé. **Au contraire, sans s'attaquer aux causes profondes des pénuries, cette proposition de loi aggravera les tensions d'approvisionnement en renforçant les sanctions financières.** Ces sanctions, disproportionnées, ne tiennent pas compte de la faible viabilité économique des médicaments génériques. Elles s'appliquent en effet sur 12 mois du chiffre d'affaires hors taxe (CAHT) même si le manquement ne dure que quelques jours et que le produit n'est pas à risque de rupture. **Face à l'ampleur des pénalités ou du risque d'être sanctionné, les industriels seront contraints de se désengager du marché français.** Ce n'est pas un risque, c'est déjà une réalité.

Ce système de sanctions détourne les industriels de leur mission première : garantir l'accès aux médicaments pour tous les patients. Avec ce texte, les industriels ne sont plus incités à libérer les stocks ou à pallier les défaillances d'autres acteurs au risque d'être sanctionnés et contraints d'interrompre la commercialisation de leurs spécialités. Ces arrêts auront un effet domino aggravant les tensions d'approvisionnement.

Le GEMME appelle les parlementaires de tous bords politiques à amender ce texte afin de ne pas aggraver la situation déjà très tendue des difficultés d'approvisionnement actuelles.

À propos du GEMME : Créé en 2002, le GEMME œuvre pour faire reconnaître la qualité et la sécurité des spécialités génériques et biosimilaires dispensées en France et valoriser le rôle médical, industriel et économique de ces médicaments. L'association réunit aujourd'hui 22 entreprises adhérentes (les laboratoires Athena, Arrow, Benta Lyon, Biocon Biologics, Biogaran, Cristers, Delpharm, EG Labo, Ever Pharma, Evolupharm, Galien, Medac, Médipha Santé, Medis, Panpharma, Substipharm, Sunpharma, Teva Santé, Venipharm, Viatris, Zentiva et Zydus) installés sur plus de 60 sites en France et générant plus de 15 000 emplois. Le GEMME participe aux réflexions et aux actions aux côtés des pouvoirs publics et des professionnels de santé pour développer des solutions de santé plus abordables pour la pérennité du système de soins français.

<http://www.medicamentsgeneriques.info/>

@generiques_asso

Contacts presse :

Lucie Blaise : l.blaise@lcom.net / 01 45 03 60 14 / 06 40 66 55 93

Anne-Laure Brisseau : al.brisseau@lcom.net / 01 45 03 50 36